CFPM FRANCE 425 cours Émile Zola 69100 VILLEURBANNE
Tél. 09 72 23 36 72 - Fax 09 56 79 05 19
PARIS - LYON - MARSEILLE - STRASBOURG - ROUEN - LILLE - NICE
NANTES - RENNES - BORDEAUX - TOULOUSE - MONTPELLIER
Internet : http://www.cfpmfrance.com
Email : contact@cfpmfrance.com

Demande d'admission en formation au CFPM
Le stagiaire entreprend une formation totalement ou partiellement financée.

Bonjour,

Vous souhaitez bénéficier d'une des formations exclusives du CFPM.

Pour pouvoir répondre à votre demande et analyser la qualité de votre projet, nous avons besoin de vous connaître un peu plus. Votre demande d'admission est étudiée par le CFPM. Un complément d'information et/ou un entretien individuel pourra être nécessaire dans certains cas afin de confirmer les données du dossier.

Votre demande d'admission :
- demande en ligne : https://www.cfpmfrance.com/admissions
- paiement de frais de dossier de 50 euros non remboursable

Si ADMIS, il faut envoyer sans délai :
- contrat de formation complété, daté et signé,
- copie de pièce d'identité
- dossier pour prise en charge ou prise en charge.

Pour vos paiements, chèque à l'ordre de CFPM ou virement à l'aide du RIB du CFPM.
IBAN : FR76 1382 5002 0008 7712 9401 189 - BIC : CEPAFRPP382

Nous vous invitons à adresser votre dossier en précisant votre campus :

CFPM FRANCE
Centre national des inscriptions
425 Cours Emile Zola
69100 VILLEURBANNE

ou par mail à contact@cfpmfrance.com .

Des précisions vous seront adressées ultérieurement pour connaître la prochaine date d'audition des cursus longs qui aura lieu dans votre campus. Nous vous invitons à consulter notre site internet **www.cfpmfrance.com** disponible 24h sur 24 pour toutes informations complémentaires (références, charte de qualité, métiers, Offres d'emploi, Foire Aux Questions, liste de logements, …). Contactez nous sur WhatsApp +33972293241 ou à contact@cfpmfrance.

Cordialement.

Bureau des admissions

P.S. Si la prise en charge est inférieure à 70% du tarif complet, le candidat pourra résilier son contrat de formation sur présentation de justificatifs et par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 8 jours avant le début de la formation.

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Le stagiaire entreprend une formation totalement ou partiellement financée.

Entre les soussignés :

1/ **Centre de Formation Professionnelle de la Musique (CFPM)**
Membre de la Fédération Française de l'Enseignement Musical
SIREN 440869782 APE 8552 Z – RCS LYON
Enregistré sous le numéro 82 69 07251 69 déclaration d'activité auprès du Préfet du Rhône
425 cours Émile Zola 69100 VILLEURBANNE

2/ Nom, prénom et adresse ci-après désigné le stagiaire :
……..
……..
……..
Est conclu un contrat de formation. l'élève déclare être âgé d'au moins 18 ans et avoir la capacité juridique nécessaire pour passer et honorer ce contrat ou être titulaire d'une autorisation parentale lui permettant de passer et d'honorer ce contrat et être en mesure d'en justifier à tout moment, sur notre simple demande. L'élève déclare avoir lu et accepté les conditions générales de ventes et le règlement intérieur dont la charte de bonne conduite et de respect au CFPM auxquels il adhère sans restriction.
❒ cocher si présence de handicap et/ou pathologie nécessitant une attention particulière.

ARTICLE 1er : Objet
En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :
CURSUS PRO/STAGE : ……..……

NOMBRE TOTAL D'HEURES : …… heures TARIF : ……euros

OPTIONS PAYANTES CHOISIES : ❒ Stage pré-rentrée (voir devis)

ARTICLE 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation
L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances prévue par l'article L 900-2 du Code du Travail. Elle a pour objectif de permettre aux artistes autodidactes d'acquérir théorie et/ou technique musicale et/ou pédagogie de l'enseignement selon la section choisie. A l'issue de la formation, une attestation de suivi de formation sera délivrée au stagiaire. Sa durée est fixée telle que décrite dans la grille tarifaire. Le programme de l'action de formation figure en annexe du présent contrat (fiche programme).

ARTICLE 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire
Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir le ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissances suivant : artiste autodidacte ayant une pratique confirmée de l'instrument et/ou du chant depuis plusieurs années. Certains prérequis peuvent être nécessaires si le stagiaire souhaite présenter après sa formation un concours ou examen d'une autre structure publique ou privée.

ARTICLE 4 : Organisation de l'action de formation

L'action de formation aura lieu du ….....……...… au ……...……(préciser les dates),

au CFPM ……....……(préciser la ville).

Elle est organisée pour un effectif de 20 stagiaires maximum par section.
Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes. Un programme détaillé est décrit dans la fiche programme. Des salles techniques équipées et destinées à la pratique de la musique sont mises à la disposition du stagiaire dans le cadre des cours. Le lieu de la formation peut être modifié pour des impératifs d'organisation . Une formation peut être reportée si l'effectif de la section concernée est insuffisant. L'organisation des formations est susceptible d'évoluer ou d'être réalisée à distance selon les impératifs des artistes-formateurs. La formation permet en cas de réussite aux examens de fin de formation d'obtenir la délivrance du **certificat de compétences professionnelles du CFPM** et, selon les cas, la présentation pour validation du titre RNCP ou RS ou blocs de compétences. Les conditions d'accès sont décrites dans le livret d'accueil remis à l'inscription. Les auditions ne sont pas sélectives mais permettent de déterminer le niveau d'entrée de chacun. Une notation de contrôle continu est délivrée chaque fin de trimestre. Un examen

théorique et pratique a lieu en fin de formation. Il donne lieu à des notations pondérées à 50% avec la moyenne des notes de trimestre. Une série de notations annuelles est ainsi obtenue. Diplômes, titres ou références des personnes chargées de la formation sont disponibles en annexe auprès de l'administration. En cas de préparation d'un certificat inscrit au RNCP ou RS, la participation aux épreuves de certification est obligatoire.

ARTICLE 5 : Délai de rétractation
A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de **14 jours** pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

ARTICLE 6 : Dispositions financières
Le prix de l'action de formation est fixé selon la grille tarifaire. La totalité du prix total susmentionné sera versée selon les modalités de paiement suivantes :

- un montant, précisé sur l'attestation de prise en charge, sera acquittée par l'organisme :
  Nom :…….
  Adresse …….
  …….
- le solde sera à la charge du stagiaire et réglé **AVANT LE DÉBUT DU STAGE** dès la présentation de facture.

Le stagiaires s'engage à fournir à la scolarité les émargements complets de la formation suivi chaque fin de semaine. En cas de prise en charge partielle, quelle qu'en soit la raison (restrictions budgétaires, abandon ou absence sans force majeure reconnue ou émargements manquants), le stagiaire s'engage à régler à ses frais le complément du prix à titre de dédommagement. Si la prise en charge est inférieure à 70% du tarif complet, le candidat pourra résilier son contrat de formation par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 8 jours avant le début de la formation. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

ARTICLE 7 : Non réalisation de la prestation de formation et dédommagement
En application de l'article L.991-6 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme de formation doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.
En cas de renoncement par le stagiaire à l'exécution de la présente convention AVANT la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, le stagiaire s'engage au versement de la **somme de 100% du montant total de sa formation** à titre de dédommagement..
Le stagiaire s'engage à envoyer ses émargements chaque fin de semaine. En cas de **renoncement ou abandon ou absence injustifiée par le stagiaire ou émargements manquants** à l'exécution de la présente convention ou en cas d'exclusion pour raison disciplinaire du stagiaire APRÈS la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, **le stagiaire s'engage au versement de 100% du solde du tarif total de sa formation à titre de dédommagement**.
Si le stagiaire est empêché de suivre la formation en raison d'un motif légitime et impérieux ou par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation est résilié. La force majeure est constituée par un événement à la fois d'origine externe, imprévisible et irrésistible, qui met le sujet dans l'impossibilité absolue d'exécuter son contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat, sur présentation de justificatifs (arrêts de travail et/ou invalidité professionnelle officielle).

ARTICLE 8 : Cas de différend
Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le médiateur du CFPM pourra être saisi. Si le désaccord persiste, seul le Tribunal compétent pourra régler le litige.

L'élève déclare avoir choisi sa formation après avoir pris connaissance de l'ensemble de la documentation annexée à ce contrat de formation : fiche programme, validation de formation et grille tarifaire. Il a eu la possibilité de voir les locaux et le matériel pédagogique, de consulter la liste des formateurs et de leurs qualifications en annexe. Il s'engage de façon ferme et définitive.

Fait à …… Date : ……

Pour l'élève,
……
(NOM et Prénom)
signature de l'élève et signature d'un des parents pour les mineurs précédée de« Bon pour accord et caution financière »

Pour l'organisme,
Bureau des admissions
Signature et cachet

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION
Art. L121-21 et suivants du Code de la consommation

EXPEDITEUR

NOM :
Prénom :
Adresse :

CFPM FRANCE
Centre national des inscriptions
425 Cours Émile Zola
69100 VILLEURBANNE

Date :

Courrier recommandé avec accusé réception
Objet : demande d'annulation de mon contrat d'inscription

Bonjour,

Les références de mon contrat de formation sont les suivantes,

NOM :
Prénom :
Date de signature du contrat :

Ville CFPM :
Cycle pro :
Nombre d'heures :

Conformément aux dispositions légales - Art. L121-21 et suivants du Code de la consommation, je vous prie de bien vouloir annuler mon contrat de formation et me rembourser la somme versée (si un paiement a été effectué) avec déduction de la prestation déjà réalisée le cas échéant.

Cordialement.

Signature :

Le délai de rétractation est de 14 jours à partir de la date de signature de votre contrat de formation professionnelle. Vous pouvez revenir sur votre accord, de manière discrétionnaire et sans pénalités, et être remboursé si vous avez versé une somme d'argent. Vous devez retourner ce formulaire en recommandé avec accusé réception.